

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD210

présenté par

M. Bouloux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 4

À l'alinéa 21, après le mot :

« journalistiques, »,

insérer les mots :

« à des fins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier le texte.